



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

2022/...
TRANSMIS LE 13/07/2022
REÇU LE 13/07/2022
AFFICHÉ LE 15/07/2022
NOTIFIÉ LE 15/07/2022
PUBLIÉ LE 15/07/2022
EXÉCUTOIRE LE 15/07/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N°7

OBJET : HANDICAP- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE TRADUCTION POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointe (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Marie-Christine CAVECCHI
Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Frédéric LÉPRON
Patrick BOULLÉ : Dominique ASARO
Ginette FIFI-LOYALE : Claire LE BERRE
Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE
Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI
Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE
Roland CHANUDET : Étienne LE BÉCHEC
Valentin BARTECKI : Mohamed BANNOU
Florence DECOURTY : Laurie DODIN

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION n°7

OBJET : HANDICAP- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE TRADUCTION POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 78,

VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 105,

VU le Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques,

CONSIDÉRANT que l'obligation de fourniture de traduction écrite simultanée et visuelle en langue française destinée à permettre un accès aux services téléphoniques aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques, équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs, est imposée par l'article 105 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les services publics gérés par les collectivités territoriales soient en conformité avec la loi à compter du 7 octobre 2020,

CONSIDÉRANT le statut « d'entreprise adaptée » de la société SOURDLINE permet une minoration de la contribution FIPHFP,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de faciliter l'accès aux services publics pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques,

Après avis de la Commission HANDICAP/SOCIAL/POLITIQUE DE LA VILLE en date du 21 juin 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de la mise en place d'un dispositif d'accessibilité des services téléphoniques aux personnes sourdes et malentendantes.

Article 2 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



**Le Conseil Municipal
PREND ACTE**

Pour : / voix

Contre : / voix

Abstention : / voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



*Personnel Dominique Astola
le 15 juillet 2022*

Acte à classer**DEL05072022Q7**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-13T13-21-09.00 (MI238770680)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220705-DEL05072022Q7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

HANDICAP- MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE TRADUCTION
POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES - PRÉSENTATION
DU DISPOSITIF.

Date de décision : 05/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [7 - Handicap - Sourline.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[7 - Handicap - PJ
présentation
Sourline.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/07/22 à 13:21

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 13/07/22 à 13:21

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 13/07/22 à 13:30

